



SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)

Invitation à se qualifier (ISQ) pour le processus d'approvisionnement en services réseau du gouvernement du Canada (SRGC)

N° de l'invitation à se qualifier	R000076631	Date	18 février, 2021
Amendement No.	015	No de référence du SEAOG	PW-20-00939000

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Daniel Ellsworth	
	N° de téléphone	613-324-6422	
	Adresse courriel	ssc.gc-network-services-gc-services-reseautiques.spc@canada.ca	
	Adresse postale	180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6	
Date et heure de clôture	5 mars, 2021 @ 14h00 HNE		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		

INVITATION À SE QUALIFIER - AMENDEMENT NO. 015

L'Amendement no. 015 est soulevé:

- 1) Pour identifier les dates limites clés; et
- 2) Pour répondre aux questions posées par les répondants potentiels.

Étape importante	Date originale	Date révisé
Date de publication de l'ISQ	21 décembre, 2020	complété
Séance d'information pour les répondants	8 janvier, 2021	complété
Date limite pour les soumissions préalables	22 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE)	29 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#1) 5 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#2) 12 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#7) 19 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#12)
Date limite pour la soumission des questions et des commentaires	26 janvier, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	2 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#2) 9 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#7) complété
Date et heure de clôture	12 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	19 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#1) 26 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#7) 5 mars, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#12)

Question 66:

Les changements suivants sont nécessaires à l'ISQ afin de clarifier des questions reçues concernant les coentreprises.

Réponse 66:

Veillez supprimer l'article 4.7.2 au complet de l'ISQ:

“Chaque répondant (y compris les entités apparentées) ne pourra se qualifier qu'une seule fois. Si un répondant ou une entité apparentée participe à plusieurs réponses (participer signifie faire partie du répondant, et non pas être un sous-traitant), le Canada accordera deux jours ouvrables du gouvernement fédéral à ce répondant pour indiquer la réponse unique que le Canada devra examiner. Si ce délai n'est pas respecté, toutes les réponses concernées pourraient être déclarées irrecevables ou le Canada pourrait choisir, à sa discrétion, la réponse qu'il évaluera.”

Et remplacez 4.7.2 par ce qui suit:

“Chaque répondant (y compris les entités apparentées) pourra soumettre une réponse à l'ISQ. Si un répondant ou une entité apparentée participe à plusieurs réponses (participer signifie faire partie du répondant, et non pas être un sous-traitant), le Canada accordera deux jours ouvrables du gouvernement fédéral à ce répondant pour indiquer la réponse unique que le Canada devra examiner. Si ce délai n'est pas respecté, toutes les réponses concernées pourraient être déclarées irrecevables ou le Canada pourrait choisir, à sa discrétion, la réponse qu'il évaluera.”



De plus, supprimez l'article 4.7.4 de l'ISQ au complet :

“Toute personne, entreprise individuelle, société par actions ou société en nom collectif qui est un répondant dans le cadre d'une coentreprise ne peut soumettre une autre réponse de son propre chef ou sous l'égide d'une autre coentreprise.”

+++++

Question 67:

“1.9.3 Coentreprises répondantes :

Un répondant peut-il soumettre une réponse en tant que membre d'une coentreprise pour certains volets et en tant que répondant unique pour les autres volets? Dans l'affirmative, serions-nous autorisés à soumettre plus d'une soumission pour l'ISQ? ”

Réponse 67:

Un répondant ne peut soumettre qu'une seule réponse à l'ISQ pour l'un des volets (1 à 5) où le répondant peut être un particulier, une entreprise individuelle, une société, une société de personnes ou une coentreprise. Un fournisseur peut toutefois participer à plusieurs soumissions de répondants conformément à la déclaration précédente.

Par exemple, le fournisseur A en tant que société peut soumettre une réponse pour les volets 1 et 2 et peut également faire partie d'une réponse dans une coentreprises avec le fournisseur B pour les volets 1 et 2.

+++++

Question 68:

“Si deux fournisseurs forment une coentreprise dans le but de répondre aux exigences pour se qualifier pour le volet 2, et les deux fournisseurs sont indépendamment en mesure de répondre aux exigences du volet 3:

1. Les deux membres de la coentreprise peuvent-ils se qualifier indépendamment pour le volet 3 tout en se qualifiant pour le volet 2 en tant que coentreprise?
2. Si les deux membres de la coentreprise ne sont pas autorisés à se qualifier indépendamment pour le volet 3, les deux membres sont-ils autorisés à soumissionner indépendamment sur les futurs Offre à commandes / Arrangement en matière d'approvisionnement pour les services SD-WAN?”

Réponse 68:

1. Oui. Par exemple, le fournisseur A et le fournisseur B peuvent soumettre des réponses individuelles en tant que répondants à l'ISQ pour le volet 3. Le fournisseur A et le fournisseur B peuvent alors former une coentreprise et soumettre une réponse à l'ISQ en tant que répondant en coentreprise pour le volet 2.

2. Non. Seuls les répondants qui se sont qualifiés (répondants qualifiés) pour le volet 3 peuvent participer à toute future sollicitation adressée aux répondants qualifiés du volet 3, pendant la période du processus d'approvisionnement.

+++++

AUCUN CHANGEMENT PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS.

